

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-91-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022

N° 91/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

Objet de la délibération :

Extension de la Maison des services d'Amancey :
convention de financement avec la CAF

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

Procuration

Suppléé(e)s

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e)

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les demandes de subventions effectuées auprès de différents financeurs pour les travaux d'extension de la maison des services d'Amancey et plus particulièrement la demande de subvention faite auprès de la CAF pour le multi-accueil,

Considérant que pour bénéficier de la subvention estimée à 192 000 € il est nécessaire de signer une convention de financement entre la CCLL et la CAF pour définir les modalités d'intervention et de versement du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention de financement avec la CAF.

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

